

---

Don en effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie récoltés par la société populaire de Cany (Seine-Inférieure), lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don en effets d'habillement pour les défenseurs de la patrie récoltés par la société populaire de Cany (Seine-Inférieure), lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 571;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40927\\_t1\\_0571\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40927_t1_0571_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de voler aux frontières pour se réunir à leurs braves frères d'armes qui combattent la cause (si) de notre liberté.

« Le conseil général de ce district et ses administrés ne reconnaissent d'autres lois que celles émanées de ta sagesse, ils ne cessent d'applaudir aux mesures sages et rigoureuses que tu as prises contre les mandataires infidèles que tu avais dans ton sein; ils t'invitent à rester à ton poste jusqu'à la parfaite consolidation de la République et à continuer de marcher d'un pas aussi ferme dans la carrière que tu as si glorieusement remplie jusqu'à présent.

« GIRARD. »

**Le président de la Société populaire de Cany écrit, du 28 brumaire, que la veille, dans la séance de la Société, les citoyens se sont empressés d'offrir des chemises neuves, du vieux linge pour faire de la charpie, un sabre, des épaulettes, des boucles d'oreilles, boucles à souliers, jetons d'argent à effigie royale. Cette Société invite la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit la lettre du président de la Société populaire de Cany (2).*

*Le président de la Société populaire de la commune de Cany, à la Convention nationale.*

« Cany, chef-lieu de district, département de la Seine-Inférieure, ce 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Hier a été pour moi le jour où j'ai éprouvé la plus douce satisfaction de ma vie. Comme président de la Société populaire, je pouvais à peine suffire à recevoir les dons que venaient offrir à la patrie mes concitoyens, dont l'énergie républicaine se montrait dans tout son jour. Dans cette seule séance, ont été apportés sur le bureau : chemises neuves pour nos défenseurs, vieux linge pour faire de la charpie pour panser nos blessés, sabre pour fendre la tête au nommé le roi de Prusse, épaulettes, boucles à souliers, jarretières et crochets d'argent pour faire des écus à la République, boucles d'oreilles d'or à convertir en achat d'un sabre pour couper les oreilles à Cobourg, pièces de mariage et louis d'or, à convertir en achat d'un sabre pour couper les oreilles de Pitt, pièces d'argent, assignats portant l'effigie de Capet et du tyran d'Espagne pour les purifier au creuset des empreintes qu'elles portent.

« Je remettrai au comité de surveillance les chemises neuves et la charpie que vont faire nos enfants avec le vieux linge, et je vais chercher une occasion pour te faire parvenir les espèces et matières d'or et d'argent.

« Respect à la représentation nationale, salut et fraternité à ses membres.

« Jean-Baptiste LEBLÉ. »

*Les membres composant la Société populaire et républicaine de Cany, chef-lieu de district, département de Seine-Inférieure, à la Convention nationale (1).*

« Les sans-culottes de la commune de Cany, délivrés par 3 de tes membres, Lacroix, Louchet et Legendre, commissaires dans le département de Seine-Inférieure, du chef d'une municipalité et d'autres fonctionnaires publics qui comprimaient leur énergie républicaine, ont profité aussitôt de ce bienfait pour se réunir et former entre eux une Société populaire dans laquelle ils montreront par leur exemple, combien l'amour sacré de la patrie, de la liberté et l'égalité sont dignes de tout être pensant. Ils ont dans leur première séance, arrêté d'une voix unanime de te féliciter sur tes sublimes travaux auxquels ils adhèrent entièrement. Ils ne t'invitent pas de rester à ton poste, persuadés qu'ils sont que tu connais trop l'obligation de tes devoirs qui est de ne l'abandonner que lorsque les malveillants de tous les genres seront anéantis; que tu n'aies forcé, à l'aide de nos braves défenseurs, les tyrans, nommés rois, à convenir que toute leur horde ne vaut pas un vrai et brave sans-culotte et que toutes leurs fantaisies, qu'ils appellent couronnes, n'ont pas la dignité du bonnet rouge.

« Respect à la représentation nationale.

« Salut et fraternité à tous ses membres. »

*(Suivent 25 signatures.)*

**Le citoyen Grillat (Gillat), de Belle-Ile-en-Mer, fait hommage à la Convention d'un hymne que lui a inspiré son amour pour la liberté.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).**

*Suit la lettre du citoyen Gillat (3).*

*Au citoyen Président de la Convention nationale.*

« Belle-Isle-en-Mer, quartidi, de la 2<sup>e</sup> décade de brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Dépourvu de fortune, je ne puis offrir à la patrie que les fruits de mes faibles lumières. Mon amour pour la liberté m'a inspiré un hymne dont je m'empresse de faire hommage à la Convention nationale. J'ai tâché, mais en vain, de le rendre digne du sujet que je voulais traiter; mais j'ai compté que le sénat français ferait grâce à la production en faveur de la bonne volonté de l'auteur.

« GILLAT. »

HYMNE COMPOSÉ PAR LE CITOYEN GILLAT.

*L'Hymne des Montagnards.*

Rendons hommage, en vrais Français,  
Aux héros de notre patrie,  
Qui de l'infâme tyrannie  
Déconcertent tous les projets. *(bis)*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 7.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 7.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.